



Accident du travail dans une usine

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:15**

Bonjour,

Mon ami travaille dans une usine de découpage & emboutissage depuis 1999 en CDI. Le 13/01/2005, il a été victime d'un accident de travail en glissant de 9,50m dans une trappe à chute. Il a été essentiellement touché au niveau de la tête. Il est resté 5 jours dans le coma puis 15 jours à l'hôpital. Puis suivi un arrêt de 9 mois. Il reprit volontairement son travail en poste aménagé. Il souffre toujours de sérieuses séquelles à la tête. Le PV de la police et le rapport de la DDTE relatent une faute inexcusable de l'employeur et un rapport accablant pour l'employeur qui est très embarrassé de cette situation..

Dernièrement l'employeur a demandé à effectuer une demande de transaction. Mon ami a déposé cette demande de chiffrage le 25/02/08. Restant sans nouvelle à ce jour, mon ami a contacté la direction pour connaître l'évolution de la situation. La direction argumente en prétendant que l'Avocat doit joindre le TGI de la région pour désigner un médecin expert.

Ma question est la suivante : les médecins experts dans sa région sont peu nombreux et mon ami souhaite établir un rdv avec un médecin expert hors de sa région. Est-ce possible ?

De plus, a t-il toujours la possibilité de porter son affaire en justice ?

Merci à vous !!